

**Mardi 27 mai 2025**
**n °832**
**Rédacteurs :**
**CAVE DE TAIN L'HERMITAGE**

 Nicolas RAVEL  
 06-25-05-43-65  
 service.viticole@cavedtain.com

**CAVE COOPERATIVE DE ST DESIRAT**

 Michael SEGUIER  
 m.seguier@cave-saint-desirat.fr  
 06-43-15-30-03

**CH. AGRICULTURE ARDECHE**

 Amandine FAURIAT  
 06-07-60-48-03  
 amandine.fauriat@ardeche.chambagri.fr

**CH. AGRICULTURE DRÔME**

 Sébastien.LARNAUD  
 06-27-79-28-79  
 Sébastien.larnaud@drome.chambagri.fr

**Avec la participation :**

 Asso. Syrah Recherche et  
 Développement

Cave coopérative de Tain l'Hermitage

Synd. AOC Cornas

Synd. AOC Crozes-Hermitage

Synd. AOC St Joseph

Synd. AOC St Péray

**EN BREF :**
**Floraison :**

- Temps favorable à la floraison

**Mildiou**

- Être parfaitement couvert si risque de pluie confirmé en fin de semaine

**Black rot**

- En progression sur secteurs sensibles.

**Oidium**

- Protection rigoureuse à maintenir

**Flavescences dorées**

- Dates de traitement pour le secteur de Sécheras définies

Stades phénologiques ..... 3

Données climatiques ..... 3

Point sanitaire ..... 5

A la une ..... 1

Les Chambres d'Agriculture de la Drôme et de l'Ardèche sont agréées par le Ministère en charge de l'agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro IF01762, dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par l'APCA".

"Ce bulletin vous propose un conseil collectif qui reste à adapter à chaque situation locale dans le respect des bonnes pratiques agricoles phytosanitaires et des conditions d'application optimales. Dans tous les cas, l'utilisation des produits phytosanitaires doit se conformer aux informations mentionnées sur l'étiquette qui ont valeur légale"

"Si aucune alternative à l'utilisation de produits phytosanitaires n'est proposée, c'est qu'il n'en existe pas de suffisamment pertinente à ce stade, pour la situation décrite. Cependant, des alternatives préventives peuvent exister, elles seront détaillées ultérieurement dans notre bulletin"

## Stades phénologiques

Rive Gauche		Rive Droite	
Syrah		Syrah	
Peyrins	18	Limony	17
Clérieux	17	Serrières	18
Gervans		Saint Désirat (Rochevine)	18
Mercurol (Balayers)	18	Talencieux (Chauveyron)	18
Tain (Greffieux)	23	Ardoix (Crizinas)	19
Mercurol (Les Pends)	19	Sarras (Bonarieux)	18
Mercurol (Négociale)	19	Ozon (Les Bleds)	18
Mercurol (Châssis Sud)	19	glun	19
Pont d'Isère (Chênes Verts)	19	Saint Jean	19
Beaumont Monteux (Colombier)		Mauves	23
Beaumont Monteux (Champlong)		Chateaubourg	23
Pont d'Isère (Pautus)	18	Cornas	23
Clérieux	19	Sarras	19
Gervans	19	Saint Péray	19
Mercurol (Les Pends)	19	Guilherand	21
Tain (Maison Blanche)		Viognier Limony	19



17 : 10 feuilles, boutons floraux séparés

18 : Onze Douze feuilles étalées

**19 : Début floraison**

**23 : Mi floraison**

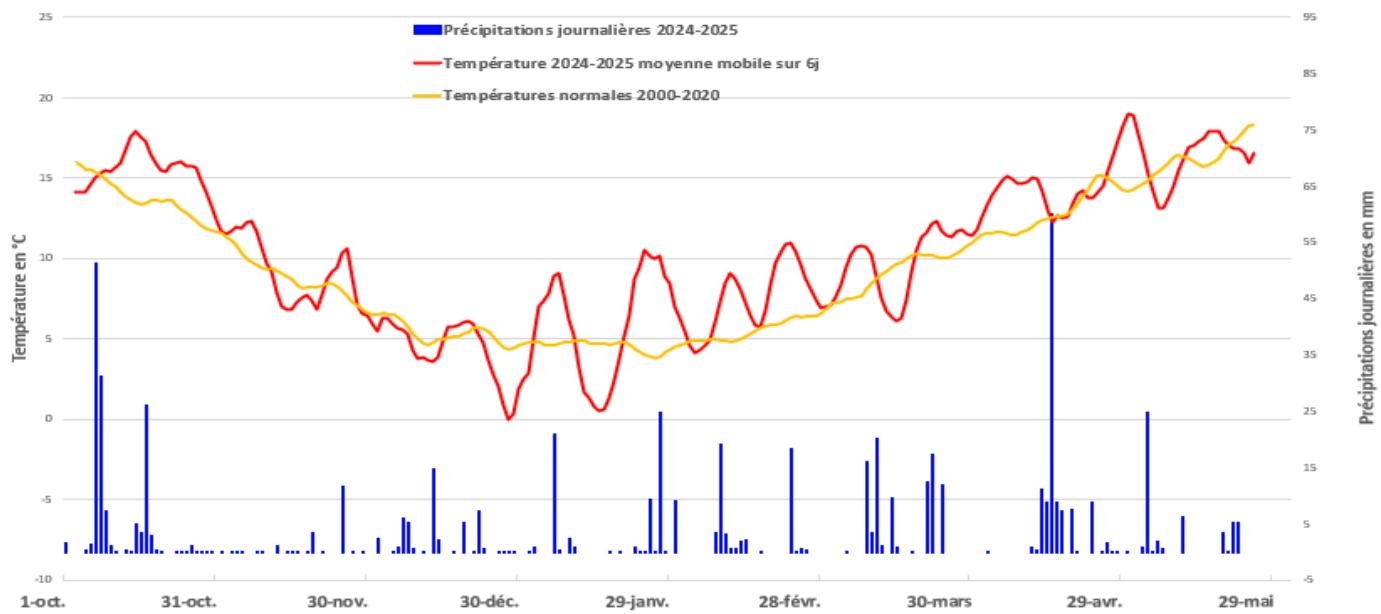
La floraison est bien enclenchée sur la plupart des secteurs.

La météo de cette semaine est favorable à un bon début de floraison

## Données climatiques

Date	ST-DESIRAT 280m			MERCUROL 153m			GERVANS 130m		
Paramètre	Pluie	T. Min	T. Max	Pluie	T. Min	T. Max	Pluie	T. Min	T. Max
Unité	mm	°C	°C	mm	°C	°C	mm	°C	°C
21/05/2025	2.6	11.7	23.9	5,4	12,9	25,5	2.7	13.5	25.4
22/05/2025	3.2	9.9	16	5,2	11,8	17,8	5.4	10.7	17
23/05/2025	0	8.5	20	0,0	9,6	21,0	0	9.2	21
24/05/2025	0	8.1	20.8	0,0	9,1	21,7	0	9	22.1
25/05/2025	0.1	8.9	24.9	0,0	11,0	26,0	0	10.7	25.8

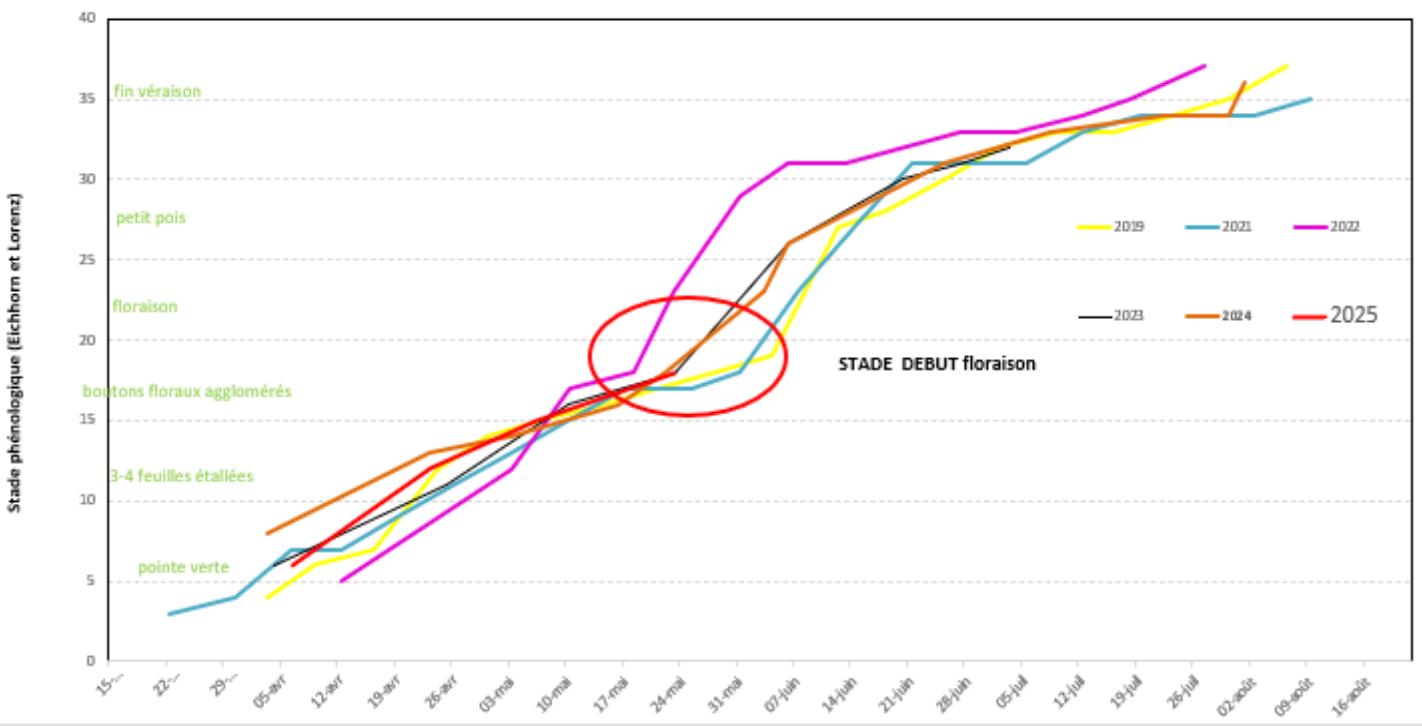
L'ensemble des données météo présentées ci-après sont issues de la station météorologique de Mercurol.



Comparaison des températures 2025 aux températures normales 2000-2020

Depuis la mi-mai Les températures se stabilisent dans les moyennes mobiles 2000-2020.

Evolution des stades phénologiques suivant l'année



Comparaison du stade début floraison de la vigne du mélisme 2025 (réf Mercurol la négociant)

La stade début floraison se trouve au même niveau que 2023, 2024, et se présente donc comme une année à précocité moyenne.

## Point sanitaire

Les préconisations contenues dans ce bulletin sont effectuées sur la base des informations issues du Bulletin de Santé du Végétal Rhône-Alpes viticulture, consultable sur le site de la DRAAF Rhône-Alpes : <https://draaf.auvergne-rhone-alpes.agriculture.gouv.fr/Viticulture-Rhone-Alpes-2024>

*si aucune alternative à l'utilisation de produits phytosanitaires n'est proposée, c'est qu'il n'en existe pas de connue suffisamment pertinente à ce stade pour la situation décrite. Cependant des alternatives préventives peuvent exister, elles seront détaillées ultérieurement.*

Les produits indiqués sur fond vert sont des produits autorisés en agriculture biologique

### Black rot

Voir Guide des Vignobles 2024/2025 p.26

La plupart des parcelles compte quelques taches de black rot.

Une progression régulière encore cette semaine de symptômes caractérise la semaine écoulée.

Si la situation est globalement maîtrisée, Les parcelles fortement touchées sur les secteurs sensibles présentent régulièrement des attaques sur le pédoncule.

#### Stratégie :

Dans tous les cas la Vigilance et la protection vis-à-vis de cette maladie doit être rigoureuses.

Veillez à être bien protégé avant toutes pluies et à tenir des doses de soufres cuivres adaptées sur les parcelles déjà fortement atteintes.

Matière active	Spécialité commerciale	Dose homologuée	ZNT	DSPPR *	Utilisable en présence d'un couvert végétal fleuri sans contrainte horaire	Remarques (non exhaustives)
IDM - Difénoconazole	Score, Bogard	0.2 L/ha	5 m	10 m	Oui	2 appli maxi/an à base d'IDM, non consécutives en alternant les substances actives, + 1 appli/an (si cible différente)
Amidoxime + IDM	Rocca, Dynali	0.5 L/ha	5 m	10 m	Oui	
IDM <sub>1</sub> - Mefentrifluconazole	Révyvit, Skyra	2 L/ha	5 m	10 m	Oui	1 appli maxi/an Dose conseillée = 2 L/ha
Fluopyram + Trifloxistrobine	Luna Extend / Sensation	0.2 L/ha (à 14 jours)	5 m	10 m	Oui	2 appli maxi/an Dose conseillée = 0.2 L/ha DVP* <sup>4</sup> 5 m H362 <sup>1</sup>



**Viticulture biologique :** la lutte mixte mildiou/oïdium (cuivre + soufre mouillable) assurera une protection partielle contre cette maladie avec une efficacité de 60 à 70%.

Matière active	Spécialité commerciale	Dose homologuée	ZNT	DSPPR *	Utilisable en présence d'un couvert végétal fleuri sans contrainte horaire	Remarque
Soufre mouillable	Thiovit Jet Microbille	12.5 kg/ha	5 m	0 m	Oui	 <b>AB</b> 8 appli. maxi/an Fiche CEPP* <sup>3</sup> : n° <a href="#">2021-008</a> Dose conseillée = 8 kg/ha à 12 kg suivant symptômes
Cuivre	BB Rsr Disperss	3.75 Kg/ha (750 g Cu métal)	5 m	0 m	Oui	<b>AB</b> 5 appli. maxi/an Dose conseillée = 1.5 à 2.5Kg/ha (300 g à 500g Cu métal) Suivant symptômes

## Mildiou

Voir Guide des Vignobles 2024/2025 p20

**protection sans faille avant toute pluie**

Quelques repiquages ont été observés cette semaine mais dans l'ensemble le mildiou est bien contenu sur le vignoble juste avant la floraison.

Cependant quelques rares parcelles sont touchées par des symptômes sur feuilles parfois assez importants et régulières. La moindre défaillance dans la protection depuis l'apparition des premiers foyers primaires début mai explique ces cas particuliers.

### Stratégie :

Il est important de veiller à être bien protégé avant toute pluie, par conséquent de surveiller la météo rigoureusement. (Pluie possible ce Week end)

La protection de la pousse, très rapide à cette période de l'année, est à prendre en considération avec vigilance pour éviter des repiquages sur feuilles non protégées.

- **Spécialités préconisées :**

Attention ⚡ dernière année d'utilisation pour le Mildicut – 1 appli maxi/an.

Matière active	Spécialité commerciale	Dose homologuée	ZNT	DSPPR **	Utilisable en période de floraison de la vigne	Remarques (non exhaustives)
Cuivre	BB Rsr Disperss	3.75 Kg/ha (750 g Cu métal)	5 m	0 m	Avec respect des contraintes horaires	<b>AB</b> 5 appli. maxi/an <b>Dose conseillée = – 1.5 à 2kg Kg/ha (300 g à 400 Cu métal)</b>
Phosphonates de potassium + Cuivre	LBG / Etonan / Pertinan + BB Rsr Disperss	4 L/ha (3 L/ha dose ferme)	5 m	0 m	Avec respect des contraintes horaires	5 appli maxi/an  CEPP* <sup>3</sup> <b>2020-007</b> DVP* <sup>4</sup> 5 m
		3.75 Kg/ha (750 g Cu métal)	5 m	0 m	Avec respect des contraintes horaires	<b>AB</b> 5 appli maxi/an <b>Dose conseillée = 1.5 Kg/ha (300 g Cu métal)</b>
Disodium phosphonate + Cuivre	Redeli + BB Rsr Disperss	2.5 L/ha	5 m	0 m	Avec respect des contraintes horaires	 3 appli. maxi/an Fiche CEPP* <sup>3</sup> <b>2020-007</b> DVP* <sup>4</sup> 5 m
		3.75 Kg/ha (750 g Cu métal)	5 m	0 m	Avec respect des contraintes horaires	<b>AB</b> 5 appli. maxi/an <b>Dose conseillée = 1.5 Kg/ha (300 g Cu métal)</b>
Cyazofamide + disodium phosphonate	Mildicut / Kenkio / Systemild	4.5 Kg/ha	5 m	10 m	Avec respect des contraintes horaires	1 appli maxi./an <b>Fin utilisation : 28/02/26</b>
Ametoctradine + Phosphonate de potassium	Enervin active + Epatan	1.5 L/ha + 2 L/ha	5 m	10 m	Avec respect des contraintes horaires	Fiche CEPP* <sup>3</sup> <b>2020-007</b> 1 appli maxi./an <u>Utilisation en amont de l'augmentation des symptômes</u> DVP* <sup>4</sup> 5 m
Zoxamide Mandipropamid	Ampexio / Revoluxio	0.5 Kg/ha	<b>20 m</b>	10 m	Avec respect des contraintes horaires	1 appli. maxi/an
Zoxamide + cuivre	Amaline flow / Ventaro / Electis bleu	2.8 L/ha	<b>20 m</b>	10 m	Avec respect des contraintes horaires	2 appli. maxi/an <b>Spe 1 (= 4 kg/ha/an de cuivre métal maxi)</b>
Oxathiapiproline + Phosphonate de potassium	Pack Zeus	0.2 L/ha + 3.33 L/ha	5 m	10 m	Avec respect des contraintes horaires	2 appli. maxi/an CEPP* <sup>3</sup> <b>2020-007</b> DVP* <sup>4</sup> 5 m
Oxathiapiproline + hydroxyde de cuivre	Pack Dionysos	0.2 L/ha + 1.25 L/ha	5 m	10 m	Avec respect des contraintes horaires	2 appli. maxi/an

\* : les doses conseillées sont établies à l'aide de la [méthode OPTIDOSE](#), voir aussi guide 2024-2025 p°187, \*\* DSPPR : Distance de Sécurité vis-à-vis des Personnes Présentes et des Riverains, réductible sous conditions de Charte Riverains.

## Viticulture biologique : mettre en place la protection ou prévoir son renouvellement avant les prochaines pluies

Matière active	Spécialité commerciale	Dose homologuée	ZNT	DSPPR **		Remarques (non exhaustives)
Cuivre	BB Rsr Disperss	3.75 Kg/ha (750 g Cu métal)	5 m	0 m	Avec respect des contraintes horaires	<b>AB</b> 5 appli. maxi/an <b>Dose conseillée = 1..5 à 2Kg/ha</b> (300 g à 400 g de Cu métal)

## OIDIUM

## Protection à maintenir rigoureusement

Voir Guide des Vignobles 2024/2025 p24

L'oïdium est en progression cette semaine sur parcelles sensibles avec de nouveaux symptômes sur feuilles repérées.

S'il est encore difficile de voir les premiers symptômes, la protection à cadence sans faille est primordiale sur cette période de sensibilité maximale du vignoble.

### Stratégie :

**Il convient de maintenir la protection de façon continue et d'anticiper la fin de rémanence des produits avec les conditions météo.**

Les produits de contact sont à renouveler après tout lessivage en cas de pluies supérieures à **20 mm**.

**Envisager un poudrage si les conditions s'y prêtent** (Luminosité et absence de vent) à intercaler entre 2 traitements. Le poudrage ne doit en aucun cas reculer la couverture mildiou et black rot.

**Alterner les familles de produits pour limiter les problèmes de résistance.**

## Spécialités préconisées :

Matière active	Spécialité commerciale	Dose homologuée	ZNT	DSPPR **	Utilisable en présence d'un couvert végétal fleuri sans contrainte horaire	Remarque
IDM - Difénoconazole	Difcor 250 EC	0.12 L/ha	5 m	10 m	Avec respect des contraintes horaires	<b>Pénétrant</b> 2 appli maxi/an à base d'IDM, non consécutives en alternant les substances actives, + 1 appli/an (si cible différente)
Métrafenone	Vivando, Cultigo	0,2 L/ha	5 m	10 m	Avec respect des contraintes horaires	<b>Pénétrant</b> 2 appli maxi/an
Fluxapyroxad	Yaris	0.15 L/ha	5 m	10 m	Avec respect des contraintes horaires	2 appli maxi/an H362 <sup>1</sup>
Fluopyram + Trifloxystrobine	Luna Extend / Sensation	0.2 L/ha (à 21 jours) 0.15 L/ha (à 14 jours)	5 m	10 m	Avec respect des contraintes horaires	<b>Pénétrant</b> 2 appli maxi/an DVP* <sup>4</sup> 5 m Dose conseillée = 0.15 L/ha H362 <sup>1</sup>
1. Soufre mouillable	2. Thiovit Jet Microbille	3. 12.5 kg/ha	4. 5 m	5. 0 m	Avec respect des contraintes horaires	6.  <b>AB</b> 8 appli. maxi/an 7. Fiche CEPP <sup>*3</sup> : n° <a href="#">2021-008</a> 8. Dose conseillée (en kg/ha) 9. : 8-10, kg



10. **Viticulture biologique :** Stratégie identique aux cas évoqués précédemment.

Matière active	Spécialité commerciale	Dose homologuée	ZNT	DSPPR **	Utilisable en présence d'un couvert végétal fleuri sans contrainte horaire	Remarque
Soufre mouillable	Microthiol Special Disperss / Visul WG	12.5 kg/ha	5 m	0 m	oui	 <b>AB</b> 8 appli. maxi/an Fiche CEPP <sup>*3</sup> : n° <a href="#">2021-008</a> Dose conseillée = 8 kg/ha

\*\*DSPPR : Distance de Sécurité vis-à-vis des Personnes Présentes et des Riverains, réductible sous conditions de Charte Riverains, <sup>\*3</sup> CEPP : Certificat d'Economie de Produits Phytopharmaceutiques

Les premiers comptages de glomérules laissent présager une pression modérée cependant quelques parcelles non confuses sont à la limite du seuil de traitement en Crozes, (10 %) et quelques parcelles dépassent le seuil de traitement sur le secteur du saint joseph.

Il convient d'être vigilant et de faire les comptages sur les parcelles sensibles ou encore les parcelles en première année de confusion.

- **Stratégies 2<sup>e</sup> génération :** pour décider d'une intervention en 2<sup>e</sup> génération, compter le nombre de glomérules sur 50 inflorescences en pleine floraison (voir guide 2024-2025 p.47).

Si le seuil de 10% de glomérules (5% en raisin de table) est atteint, intervenir en 2<sup>e</sup> génération.

Rapprochez-vous de vos techniciens en cas de doutes pour ajuster au mieux ce traitement et évaluer sa nécessité.

Les bilans sont à **réaliser à pleine floraison**, dès la semaine prochaine

## FLAVESCENCE DOREE : DATES DE TRAITEMENT SECTEUR DE SECHERAS

Vous pouvez retrouver sur le site de la Draaf de la zone délimitée les traitements obligatoires pour le secteur de Sècheras :

[https://carto.open-datar.fr/1/carte\\_flavescence\\_doree\\_2025.map](https://carto.open-datar.fr/1/carte_flavescence_doree_2025.map)

La date des traitements obligatoires 2025 est parue pour le département de l'Ardèche.

Périodes de traitements	Lutte conventionnelle		Lutte biologique	
	vignes mères et zones à 2 Traitements	Zone à 1 traitement	zone à 2 traitements	Zone à 1 traitement *
Début T1	Jeudi 05/06/2025	Mercredi 11/06/2025	Jeudi 05/06/2025	Dimanche 11/06/2025
Fin T1	Dimanche 15/06/2025	Samedi 21/06/2025	Dimanche 15/06/2025	Samedi 21/06/2025
Début T2	Jeudi 19/06/2025		Dimanche 15/06/2025	Samedi 21/06/2025
Fin T2	Mercredi 25/06/2025		Mercredi 25/06/2025	Mardi 01 /07/2025

Pour le Nord-Ardèche, plutôt privilégier la fin de période.

Le nombre de traitements est détaillé pour chaque commune de la zone délimitée sur le site

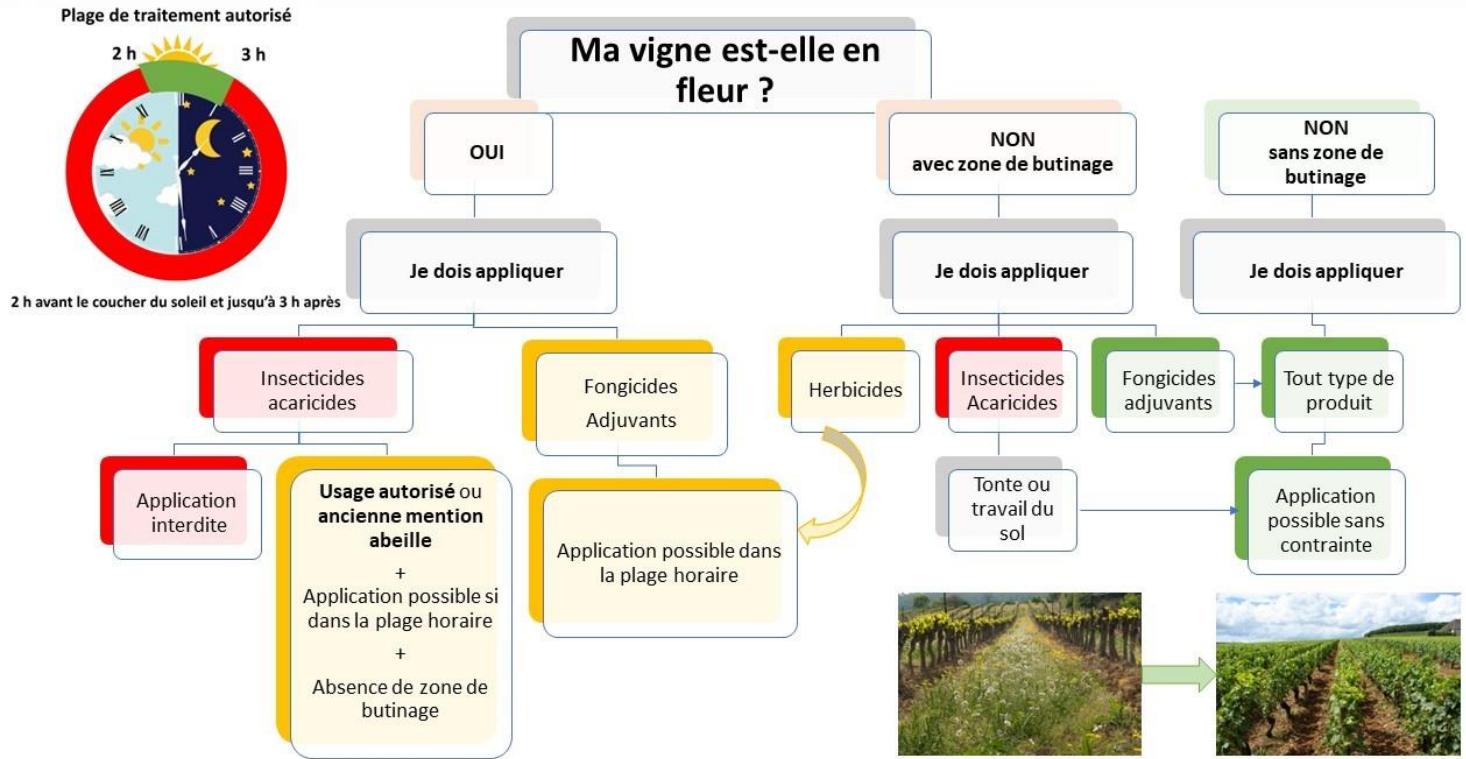
Pour plus d'information, voici le communiqué de la DRAAF.

[https://draaf.auvergne-rhone-alpes.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/message1\\_fd\\_traitement\\_ardeche\\_erratum.pdf](https://draaf.auvergne-rhone-alpes.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/message1_fd_traitement_ardeche_erratum.pdf)



## PROTECTION DES ABEILLES ET AUXILIAIRES

Avant toute intervention vérifier l'AMM qui peut contenir des dispositions plus restrictives



Depuis le 26 avril 2024, la **vigne** est désormais considérée comme une **culture attractive**.

**⚠** Toutefois, l'**application d'un fongicide** (sans phrase Spe8) peut être réalisée sans contrainte s'il doit être mis en œuvre rapidement compte tenu de l'**urgence liée au développement d'une maladie** (mildiou) ; le **registre phytosanitaire** devra mentionner :

**Les raisons ayant motivé la modification de la période,  
Les heures de début et de fin de traitement.**

## ACTUALITES

### Collecte d'emballages vides début juin

La prochaine collecte d'emballages vides de produits de l'agrofourniture a lieu début juin dans la Drôme et l'Ardèche. La plupart des distributeurs vous donnent rendez-vous dans leurs dépôts le 5 juin, mais certains proposent d'autres dates. Les types de déchets collectés varient également en fonction des sites. Soyez attentifs à l'information fournie par votre distributeur !



jeudi

Cette collecte peut concerner les emballages vides des produits suivants : produits phyto, fertilisants, produits d'hygiène animale, produits œnologiques et nutrition animale.

Pour rappel, les emballages collectés par la filière ADIVALOR sont destinés au recyclage, ils doivent être propres et triés :

## Les bidons vides :

- Les rincer 3 fois à l'eau après utilisation,
- Les laisser s'égoutter, tête en bas,
- Les mettre dans des sacs ADIVALOR
- Important : bidons sans bouchon (bouchons mis à part dans un carton ou un sachet)

## Les emballages souples (sacs, boites en carton, papier, plastique...) :

- Bien les vider, les plier et les ranger dans une sache transparente spécifique.

## Les gros emballages (plus de 25 litres) métalliques ou en plastique rigide :

- En bon état, étanches,
- Bien les vider, fermer et sans trace de souillure extérieure.

## Les big-bags :

- Bien les vider,
- Enlever tout corps étranger (agrafes, etc.)
- Les mettre à plat, les plier, les ficeler en fagots de 5 à 10 big-bags

## Les sacs papier :

- Bien secouer et vider les sacs,
- Les mettre à plat et constituer des fagots d'environ 50 sacs,
- Les stocker au sec.

## Les seaux de nutrition animale :

- Bien vider et empiler.

## Liste indicative des sites participants, date et type de déchets collectés

Distributeurs	Commune	Adresse	Téléphone	Date de collecte	Type de déchets collectés
AGRIAL	DAVEZIEUX	1734 Route de Lyon	04 75 69 01 55	2 au 6 juin 2025	Emballages vides de produits phytosanitaires, fertilisants, d'hygiène, de nutrition animale et de semences
	TOURNON SUR RHONE	Centre Commercial, Av. Hélène de Tournon	04 75 07 85 85		
	LAMASTRE	ZI la Sumène	04 75 06 36 76		
	CHOMERAC	2740 Route de la Soie	04 75 65 11 97		
	AUBENAS	16 chemin de la Jardinerie Pré St Antoine	04 75 35 68 48		
	ALBA LA ROMAINE	Zone artisanale de Saint Pierre - le Moulinas	04 75 52 42 97		
	JOYEUSE	31 Chemin des Beaumes	04 75 39 40 42		
	BERRIAS ET CASTELJAU	1536 route de la Croisée de Jales	04 75 39 32 45		
	LA LAUPIE	Quartier Roussas 1075 Route de Crest	04 75 46 14 90		
	SUZE LA ROUSSE	87 Route de Bouchet	04 75 98 27 40		
BERNARD AGRICULTURE	PIERRELATTE	8 Rue Jacques Monod ZI Les Malalornes - Silo	04 75 96 33 78		
	LAVILLEDIEU	145 Rue des Devideuses ZI Lucien Auzas	06 72 83 52 19	uniquement le 05 juin 2025	Emballages vides de produits phytosanitaires, big bag et sacs de fertilisants, de semences ou de nutrition animale et emballages vides de produits œnologiques
	GROSPIERRES	quartier de la gare			
VALSOLEIL	ALBON	1690 Route de Marcoz - 26140 ALBON	04 75 03 53 53	en continu, les contacter	Emballages vides de produits phytosanitaires, big bag et sacs de fertilisants, de semences ou de nutrition animale et emballages vides de produits œnologiques
COOPTAIN	TAIN L HERMITAGE	8 avenue de la Bouterne ZA Les Lots	04 75 08 29 23		
BOIRON PM	SAINT PRIVAT	24 avenue de la Soie,	04 75 35 02 87	les contacter	Uniquement Emballages vides de produits d'hygiène
PERRET SA	PRADONS	3390 Route de Ruoms	04 75 93 62 36		
MOTOCULTURE DE CRUSSOL	ALBOUSSIÈRE	120 Route de Valence,	04 75 58 30 78	en continu	
HYG-DIS	TOULAUD		06 48 37 86 12		
CHRISTIAN DUCOIN ET FILS	ANNEYRON		04 75 31 40 43		
CENTRE TECHNIQUE D'HYGIENE - CTH		collecte en tournée, contacter votre technicien			

## A noter :

**Les modalités, dates et sites participants varient selon les distributeurs, alors n'hésitez pas à vous renseigner auprès d'eux.**

**Plus d'information ?** Adivalor : tél : 04.72.68.93.80 ou [www.adivalor.fr](http://www.adivalor.fr) ou votre distributeur / vendeur ou sur le site de la Chambre d'agriculture de l'Ardèche : <http://www.ardeche.chambre-agriculture.fr>

Chambre d'agriculture de l'Ardèche : <http://www.drome.chambre-agriculture.fr>

## Des besoins en communication bio ? Une nouvelle aide régionale est disponible

La région AURA vient d'ouvrir une nouvelle aide accessible aux producteurs bio et/ou en conversion bio et dont le siège d'exploitation se situe en AURA.

Cette aide permet de financer des supports de communication grand public pour faire la promotion des produits régionaux bio.

Les dépenses d'investissement immatériels de communication de type site internet ou matériels de vente (de la conception graphique à la réalisation)

### Exemple de dépenses éligibles :

- Totems extérieurs, type drapeau ou oriflamme, ...
- Totems intérieurs : kakemonos, X-banner,L-Banners,
- Chevalet de rue ou stop trottoir
- Enseigne pour la boutique
- Banderole pour les marchés
- Panneaux de signalétique
- Posters pédagogiques, affiches
- Livrets pédagogiques
- Brochures de communication
- Ou tout autre équipement à visé pédagogique

Sous réserve d'une utilisation pérenne (supérieure à 1 an)

Contact : Christel Nayet, [christel.nayet@drome.chambagri.fr](mailto:christel.nayet@drome.chambagri.fr)

**Prochaine parution du Zoom Viti Côtes du Rhône**

**Le 3 juin 2025**